



APPEL DE GENÈVE
GENEVA CALL

info@genevacall.org
www.genevacall.org

En partenariat avec



Avec le support de



APPEL DE GENÈVE
GENEVA CALL

Les 15 règles de conduite des combattants participant à un conflit armé interne





1

N'attaquez pas les civils, les biens

civils ou les édifices publics civils



2

Ne lancez pas d'attaque si vous pensez
civils seront plus importants

que les dommages collatéraux causés aux
que l'avantage militaire attendu



3

Prenez les précautions nécessaires pour

protéger les civils avant et pendant les attaques



4

N'utilisez pas d'armes interdites et n'ayez



pas recours à des méthodes de guerre illicites



5

Recueillez les morts et les blessés, et

soignez les blessés, qu'ils soient amis ou ennemis



6

Respectez les droits des prisonniers et de toutes les autres personnes placées sous votre contrôle, et traitez-les avec humanité



Ne commettez pas d'exécutions sommaires



7

Ne prenez pas d'otages et

n'utilisez pas de boucliers humains



8

Ne déplacez pas de civils,
leur propre sécurité ou pour

sauf lorsque cela s'avère nécessaire pour
des raisons militaires impérieuses



9

Respectez les biens civils

Ne pillez pas et ne volez pas



10

Respectez les femmes. Ne commettez de quiconque, et ne permettez

ni viols ni abus sexuels à l'encontre pas que de tels actes soient commis



11

Protégez les enfants



N'en recrutez pas au sein de vos forces armées
et n'en utilisez pas lors des hostilités



12

Respectez le personnel médical,
les hôpitaux et les ambulances



Ne faites pas d'usage détourné des symboles
protecteurs comme la Croix-Rouge
ou le Croissant-Rouge



13

Permettez aux civils dans le besoin de

bénéficier d'une aide humanitaire impartiale



14

Mettez ces règles en pratique
Respectez-les même si l'ennemi
ne les respecte pas

Abstenez-vous de représailles commises
en violation du droit des conflits armés



15

**Empêchez toute violation de ces règles
Signalez les cas de violation de ces règles
à votre commandant**

**Leur violation doit faire l'objet d'une enquête
et être sanctionnée conformément
aux normes internationales**



APPEL DE GENÈVE
GENEVA CALL

L'Appel de Genève

L'Appel de Genève est une organisation non gouvernementale neutre et impartiale qui instaure un dialogue avec les acteurs armés non-étatiques pour les encourager à adhérer aux normes humanitaires internationales et à les respecter.

L'Appel de Genève axe ses efforts sur la protection des civils dans les conflits armés, et tout particulièrement sur :

- la protection des enfants
- l'interdiction de la violence sexuelle et l'élimination de la discrimination fondée sur le genre
- l'interdiction des mines antipersonnel

Les règles de la guerre

Le droit humanitaire international est composé d'un certain nombre de règles qui visent, pour des raisons humanitaires, à limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités et restreint les moyens et méthodes de guerre.

L'Appel de Genève cherche à développer la connaissance qu'ont les acteurs armés non étatique des normes humanitaires internationales et leur capacité à le mettre en place.

L'Appel de Genève donne des formations et des conseils techniques aux acteurs armés non étatique sur la manière d'incorporer ces règles dans leurs procédures, codes de conduite et autres règlements internes.